



## ENQUETE SATISFACTION

# 2022



CHARTRES  
MÉTROPOLE **HABITAT**  
LOCATION CONSTRUCTION ACCESSION

Cette année, votre bailleur a choisi de participer à l'enquête satisfaction réalisée par l'Union Sociale de l'Habitat de la Région Centre.

A ce titre, l'institut Règle de Trois va contacter par téléphone, de façon aléatoire, un certain nombre de locataires **entre le 7 novembre et le 16 décembre 2022.**

Il est important de répondre aux questions, c'est rapide et anonyme. Votre participation n'est pas obligatoire mais reste néanmoins essentielle pour nous permettre de mieux répondre à vos attentes.

Merci par avance de l'accueil que vous réserverez aux enquêteurs !

Les informations vous concernant font l'objet d'un traitement par CMH, représenté par son Directeur Général, afin de mettre en place une enquête de satisfaction. Cette enquête a un caractère facultatif. Les destinataires de ces données sont la Direction des Travaux et de la Proximité de CMH, et le prestataire Règle de Trois, chargé de l'enquête. Les données sont conservées par le prestataire jusqu'à la fin de l'enquête. Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, d'opposition pour motifs légitimes ou d'une limitation du traitement, en exerçant votre demande auprès du Délégué à la protection des données, [dgd@chartres-habitat.com](mailto:dgd@chartres-habitat.com). Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL.